Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

PT2

REÇU LE
26 MAI 2015
EHCV

ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE DÉFENSE DE RENNES

DIVISION SOUTIEN EXPERTISE

BUREAU STATIONNEMENT INFRASTRUCTURE

Rennes, le 19 MAI 2015

N° /EMZD RNS/DIV.SE/BSI/URB
502355

Le colonel Pierre-Yves SANTENARD
chef d'état-major
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine
Service espace habitat et cadre de vie
Le Morgat – 12 rue Maurice Fabre – CS 23167
35031 RENNES Cedex

OBJET : PLEURTUIT (35) – Révision du plan local d'urbanisme.

RÉFÉRENCE : votre lettre du 16 février 2015.

Par correspondance de référence, vous m'informez de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Pleurtuit.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune emprise militaire ni projet d'intérêt général ne sont implantés sur cette commune.

En revanche, elle est grevée par la servitude d'utilité publique Défense suivante :

- PT2 220 346 02 – faisceau hertzien allant de Trédaniel à Saint-Malo, créé par décret du 31 août 2001.

En conséquence, je souhaite être consulté sur le projet arrêté de ce document d'urbanisme.

Par ordre, l'ASC 1C Jean-François BODIN
chef du bureau stationnement infrastructure
de l'état-major de zone de Défense de Rennes

COPIE :
ESID RENNES

Quartier Margueritte - BP 20 - 35998 RENNES CEDEX 9 - Pnia : 821 351 26 94 - Tél : 02 23 35 26 94
Courriel : carole.gervreau@intradef.gouv.fr